

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Pôle Coordination et Ressources
Direction des Ressources Humaines
Service gestion administrative des personnels
A.D.R.H. 19/2296

Le Président du Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME CHRISTELLE PUJOL NGUYEN-DUC DIRECTRICE DES FINANCES

VU le code général des collectivités territoriales et notamment des articles L 3221-3 et L 3141-1,

VU l'élection du 02 avril 2015 du président du conseil départemental,

VU les délibérations de l'assemblée départementale en date du 28 avril 2015 donnant délégation de pouvoir au président en vertu des articles L. 3211-2, L. 3221-10-1 et L. 3221-11 du code général des collectivités locales,

VU l'arrêté départemental R.H. 19/780 du 1er mars 2019, en vigueur, portant organisation des services du conseil départemental,

VU le contrat d'engagement du 28 juin 2019 portant recrutement, de Mme Christelle Pujol Nguyen-Duc en qualité d'attaché principal contractuel, pour assurer les fonctions de directrice des finances départementales, à compter du 1er septembre 2019,

CONSIDERANT le départ en mutation de Mme Sophie Thimonnier,

A R R Ê T E

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Christelle Pujol Nguyen-Duc, directrice des finances, dans le cadre de ses attributions, et sous l'autorité de la direction générale des services, à l'effet de signer les documents suivants :

- tout acte, toute décision, toutes correspondances administratives courantes, à l'exclusion de celles adressées aux ministres, au préfet, aux parlementaires, aux conseillers régionaux, aux conseillers départementaux et aux maires (sauf pour ces derniers, les demandes de pièces pour la constitution de dossiers ou de pièces complémentaires) ;

- toutes pièces administratives et comptables portant engagement des dépenses et ordre de paiement y compris les bons de commande sur marchés, à l'exception :

- . des marchés et des contrats d'un montant supérieur à 4000 € H.T,
- . des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- . des arrêtés,
- . des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause,

- toutes ampliatiions et notifications d'arrêtés relevant de ses attributions,

- toutes les pièces relatives à l'ordonnancement des dépenses et recettes du budget général et des budgets annexes : mandats, titres, bordereaux d'émission, moyens de paiement, ordres de reversement....

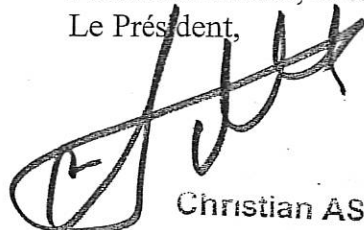
Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle Pujol Nguyen-Duc, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée dans les mêmes conditions et sous sa surveillance, par :

- M. Julien Marty, chef du service de la comptabilité,
- M. Pascal Périzzato, chef du service des études et de la dette,
- Mme Isabelle Lalanne, chef du service du budget et des budgets annexes.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée ainsi qu'au payeur départemental et sera publié au recueil des actes administratifs du conseil départemental.

Fait à Montauban, le 03 octobre 2019

Le Président,



Christian ASTRUC

NB : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.